

Tessin: un projet pilote détecte les conducteurs à contresens

L'Office fédéral des routes teste un nouveau système de radar depuis février 2015. Ce radar avertit l'automobiliste qu'il roule à contresens, avant qu'il s'engage sur l'autoroute.

«Un automobiliste circule à contresens»: qui ne connaît pas ces messages radio? Les sondages indiquent que la plupart des conducteurs à contresens sont distraits ou très pressés. En une fraction de seconde, ils décident alors de s'engager sur l'autoroute.

Installation solaire avec un temps de réaction d'une seconde

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU), SIGNAL SA a réalisé un projet pilote au Tessin. Le système détecte tout automobiliste circulant à contresens et réagit en l'espace d'une seconde en activant les feux de signalisation et les signaux LED. Simultanément, il envoie un message d'urgence à la centrale d'intervention de la police, qui peut suivre l'automobiliste sur la caméra de surveillance et mettre les feux de signalisation sur l'A2 au rouge. Approvisionnée en électricité solaire, l'installation est équipée de capteurs pour une régulation automatique de la luminosité.

Trois installations pilotes sur les autoroutes tessinoises

Les techniciens de SIGNAL SA ont monté l'installation pilote à deux emplacements près des entrées d'autoroute Noranco et Varenzo. L'installation comporte deux éléments. Le premier est un panneau LED avec feu clignotant activé peu après l'entrée sur l'autoroute. Le deuxième est situé 100 m plus loin; ce sont des feux de signalisation orientés en direction de l'automobiliste circulant à contresens, ainsi qu'un feu clignotant en direction de l'autoroute.

Introduction dans toute la Suisse – décision en 2017

Les techniciens et ingénieurs de SIGNAL SA ont fait appel à toutes leurs compétences pour respecter le calendrier. Le dispositif de commande, les signaux et les installations ont été fabriqués, montés et testés en collaboration avec l'entreprise S-Wit, puis remis fin novembre 2014 à l'OFROU, chargé de son exploitation. Les responsables ont officiellement présenté le projet pilote le 4 février 2015 dans le cadre d'une conférence de presse. Au terme d'une phase d'essai de deux ans, la Confédération décidera d'installer ou non ce nouveau système sur d'autres autoroutes nationales.

En Suisse, rouler à contresens constitue une violation de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Celui qui, par une violation

grave d'une règle de la circulation, crée un sérieux danger pour la sécurité d'autrui ou en prend le risque est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 90, al. 2 LCR). Sur le plan juridique, ce type de violation est considéré comme un délit de mise en danger abstraite.

Renseignements:



Sandro Leban

Responsable de succursale
Tessin
091 780 46 60
sleban@signal.ch



Image 1: 1^{er} élément – installation et test du panneau LED avec feu clignotant équipé de capteurs



Image 2: 2^{ème} élément – un feu clignotant dirigé vers les automobilistes et les feux de signalisation orientés vers le conducteur potentiel roulant à contresens

“
SONDAGE
PARTICIPEZ ET GAGNEZ
www.stop-go.ch
Mot de passe: stopgo15